



MJC Bron Printemps du Libre 2009

Je crée, je partage, je protège...



Proposé par :

Alain Imbaud
dogmazic.net





Je crée, je partage, je protège...

Préambule : De quoi parle-t-on ?

- **Qui crée ? Qui peut créer ?** : petites bases sur le droit d'auteur.
- **De libre diffusion** : de partage, d'accès, de collaboration
- **De protection** : pour qui, pour quoi ? ...



Je crée, je partage, je protège...

La pratique de l'art ou son utilisation c'est

- Un droit (article 27 des droits de l'homme)
- Un cadre juridique (code de la propriété intellectuelle)

Déclaration universelle des droits de l'homme/ Article 27

- 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*
- 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.*



Alternative numérique, pour la libre diffusion de l'**art**

Des brèves sur les droits d'auteur en France

- Pas de notion qualitative pour une œuvre
- La paternité de l'œuvre est inaliénable
- Le créateur peut gérer l'utilisation individuellement ou collectivement
- Par défaut l'exploitation d'une œuvre est interdite ; le créateur doit exprimer les permissions qu'il donne sur son œuvre.
- Par défaut, toute **œuvre originale** est protégée dès son expression.



Alternative numérique, pour la **libre diffusion** de l'art

Qu'est ce que c'est?

- C'est l'ensemble des œuvres pour lesquelles les auteurs, les compositeurs et interprètes ont accordé au public un droit d'échange, de partage et de rediffusion.
- les auteurs accordent à l'utilisateur un certain nombre de libertés via des « licences libres »
- **La libre diffusion n'est pas libre de droit.**



Alternative numérique, pour la **libre diffusion** de l'art

Les licences libres

- Les licences libres sont un contrat de cession **non exclusif** de droits d'auteurs.
- En l'absence de licences libres, les tiers ne peuvent rien faire : elles permettent donc de rendre **égalitaires les rapports entre l'auteur de l'œuvre et les licenciés** (pérennité) ;
- La licence permet de poser le cadre d'une **exploitation collaborative et collective** de l'œuvre : les termes de la collaboration sont définis *a priori*.



Alternative numérique, pour la **libre diffusion** de l'art

- L'auteur d'une œuvre bénéficie de tous les droits sur son œuvre (exploitation, atteinte à l'esprit de l'œuvre et de la qualité d'auteur).
- **Droits cédés :**
 - Accessibilité
 - Modification
 - Redistribution
- **Assortis d'obligations :**
 - Citation (paternité)



Alternative numérique, pour la libre diffusion de l'art

- Internet et ses acteurs
- Les réseaux de « pair à pair »
- La puissance des outils
- La démocratisation des pratiques.
- L'avènement des logiciels libres.



Alternative numérique, pour la libre diffusion de l'art

Contexte :

- En France, la gestion collective et exclusive des œuvres dispose d'un monopole de fait.
- De manière globale, les industriels cherchent à faire converger l'économie sur leur seul catalogue.
- Les états développent des politiques sécuritaires et inadaptées (HADOPI)





Alternative numérique, pour la libre diffusion de l'art

Constat :

- La gestion individuelle sous licence libre est possible et légale.
- Des Millions d'œuvres « libres » circulent.
- Nombre d'associations de consommateurs, d'institutions et d'organisations militent pour permettre l'alternative et la pédagogie au-delà même d'internet.



Alternative(S) numérique(S), pour la libre diffusion de l'art

quelques exemples

- dogmazic.net, boxson.net : archives de musiques
- inlibroveritas.org, framasoftware.org : littérature
- Ralamax.net, Kassandre.org : cinéma

des outils aussi !

- Linux, itheora, ubuntu studio, ardour, cinelerra, gimp.....



Alternative numérique,
pour la libre diffusion de l'art

artischaud.org présente

Festival

artischaud

les 12, 13 & 14 Mars 2009

le festival de culture libre de
l'agglomération lyonnaise ©

Merci !